

DÉPARTEMENT DU GARD
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE JUNAS

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 11 + 1 procuration

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le 06/05/2025

ID : 030-213001365-20250410-CM2025041012BIS-DE

Date de la convocation : 03 avril 2025

Objet de la Délibération

**N°CM2025-04-10-12 - BUDGET ASSAINISSEMENT -
APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme PELLET Marie-José, Maire.

Présents : Mme PELLET Marie-José, Mme VEYRET Marie-Josée, M. BOURREL Christian, Mme FAVAS Sylvie, Mme LESAGE Véronique, Mme CAM Morgane, M. TERME Élian, M. NÈGRE Éric, M. ROUSSEL Guillaume, M. ANDRÉ Guy, M. VAUCLARE Jean-Luc, M. REDON Yannick.

Procuration : Mme ROUX Marie à Mme PELLET Marie-José,

Absents : Mme FROMENT Valérie, Mme CHAZEL Claire.

Secrétaire de séance : Mme VEYRET Marie-Josée.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;

Considérant que le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le compte financier unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du compte financier unique.

Madame le Maire fait un récapitulatif du compte financier unique du budget annexe assainissement et fait ressortir les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	49 407,42 €
Recettes	66 856,55 €
Résultats de l'exercice	17 449,13 €
Excédent/déficit antérieur reporté	89 168,38 €
Résultat de fonctionnement	106 617,51 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	18 521,04 €
Recettes	31 464,52 €
Résultats de l'exercice	12 943,48 €
Excédent/déficit antérieur reporté	290 396,30 €
Résultat d'investissement	303 339,78 €

L'ENSEMBLE	
Dépenses	67 928,46 €
Recettes	98 321,17 €
Résultats de l'exercice	30 392,71 €
Excédent/déficit antérieur reporté	379 564,68 €
Résultat de l'exercice	409 957,39 €

Après présentation du compte financier unique 2024 du budget annexe assainissement, Madame le Maire, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Monsieur Éric Nègre, 1er Adjoint, pour permettre à l'assemblée de voter.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget annexe assainissement :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024 du budget annexe assainissement, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Oui à l'Unanimité

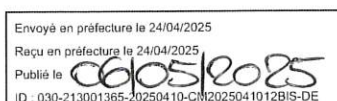


**Le secrétaire de séance,
Marie-José VEYRET**

Signé par : Marie-José PELLET
Date : 24/04/2025
Qualité : Maire

Fait à Junas
Le 10 avril 2025

**Le Maire,
Marie-José PELLET**



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.